

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA RECRUTÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ÉTAT

06/I2I du 24/1/86
DECRET N° MTERFPPS/DGFP/DGPE

Portant versement, ^{reclassement} et nomination de Monsieur LOUTANGOU Georges Grégoire, Conducteur d'Agriculture de 5° échelon des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE,

AS :

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 67/50/FP-8E du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er & 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17-12-1985 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

.../...

(/u le decret n°73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le decret N°74/229 du 10.6.74 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les diplômés des grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce ;

(/u l'arrêté n°8672/MJT/DGTFP/DFP du 14.10.80 autorisant Messieurs MOELET Jean et LOUTANGOU Georges Grégoire, Conducteurs d'Agriculture de 5° et 1° échelon à suivre un stage de formation en Bulgarie;

(/u l'arrêté n°1069/MAE.SGAE.DAAF.SAP du 16.02.84 portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie C des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie Rural) avancement 1983;

(/u la lettre n°1223/DAAF.SAP du 08.10.85 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1er: En application des dispositions combinées des decrets n°s 62/426 du 29.12.62 et 73/143 du 24.4.73 susvisés, Monsieur LOUTANGOU Georges Grégoire, Conducteur d'Agriculture de 5° échelon, indice 560, des cadres de la catégorie C hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture), en service au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, titulaire du diplôme de fin d'Etudes Supérieures en Economie; Branche; Economie et Gestion de la Production Agricole, délivré par l'Institut Supérieur d'Economie "Karl Marx" SOFIA (Bulgarie), est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers-SAF (Administration Générale), reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur de 1° échelon, indice 790; Acc = Néant.

ARTICLE 2°: En application des dispositions du décret n°74/229 du 10.6.74 susvisé, Monsieur LOUTANGOU Georges Grégoire qui bénéficie d'une bonification de deux(2) échelons est nommé au 3° échelon de son grade, indice 1010; Acc = Néant./-

ARTICLE 3°: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 01.10.85, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 24 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre;

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA

Ange Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS:

JORPC	1
DGFP/DGPCE	3
DGFP/BST	1
DGB	3
DCF	2
M.A.E/DAAF	3
DINTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2/20